

Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°143 :

Vendredi 24 Juin 2016,
(La prochaine est prévue pour le Vendredi 1er Juillet prochain)

INCIPIIT PERMANENT : **La Politique Intérieure a pour buts :**

- 1) De conformer le Territoire par des infrastructures adaptées aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, *à force de violations du DROIT FONDAMENTAL*.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômés privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km² de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques les plus graves connus historiquement, interdisant de nuire à la santé de quiconque, si peu que ce soit.
- 7) Respecter le principe de DROIT FONDAMENTAL : "**D'abord, ne pas nuire**" !

Chers auditeurs de Radio-Silence,

Je vais vous parler aujourd'hui de :

Vous appréciez mon travail depuis des années ?

Voici le moyen de répondre à mon APPEL d'URGENCE d'AIDE d'URGENCE. GRAND MERCI D'AVANCE

<https://www.paypal.me/LMDM>

Je n'ai RIEN reçu, depuis des années, de Google AdSense pour leurs pubs sur mon blog (1) !

A ce jour : 76,53 € nets ont été reçus sur PAYPAL pour les deux chroniques réunies : MERCI !

Restent me manquer : -13.050,00 + 76,53 = -12.973,47 € URGENT !

« LA SOIF INEXTINGUIBLE DE JUSTICE EN FRANCE DE 2016 !... »

Parmi toutes les nouvelles bouleversantes qui me parviennent dans tous les domaines et de partout, il en est qui m'ont tout particulièrement choqué ces derniers jours, soit à titre général, soit à titre particulier, ou les deux en même temps.

A titre général :

Dans la presse dite "people", sur quelques sites, notamment de la "réinfosphère" - dont RADIO-SILENCE.ORG ! - ont véhiculé cette information, et même l'appel induit suivant : " L'**Hôpital NECKER**, spécialité : "Enfants malades", fait **UN APPEL AUX DONS POUR régler la facture des ACTES DE VANDALISME**", sous-entendu : subis. L'hôpital appartient à l'une des trois administrations : l'hospitalière, de l'État directement. Tous ses employés, gradés, cadres et dirigeants sont, pour l'essentiel, des FONCTIONNAIRES d'État ! Samedi 18 Juin, le fameux "jour de l'Appel" du Sieur Charles DE GAULLE, choisi habilement par CHURCHILL parce que c'était l'anniversaire de la défaite française de WATERLOO - histoire sans doute, d' "enfoncer le clou" - cette administration hospitalière, ès qualité, appelle aux donc privés, après :

" *...les actes de vandalisme subis... D'anciens patients ont fait part de leur souhait de participer par un don au financement des travaux de remplacement des 15 baies vitrées endommagées par le passage de la manifestation du 14 Juin devant les murs de l'hôpital au long du Boulevard du Montparnasse... Précision : elles éclairaient des blocs opératoires dans lesquels se déroulaient des interventions !... (Suite :) Il est désormais possible d'effectuer un don en ligne pour co-financer les travaux*". A cet effet, l'AP-HP a prévu sur son site internet ladite possibilité. La facture, ajoutait, entre autres, "planet.fr", s'élèverait à **200.000 euros**.

Eh ! Bien, à la lecture de ces informations, j'ai été six fois choqué !

1) Comme breveté de comptabilité d'entreprise et de banque, expérimenté également en comptabilité publique des collectivités, comme en comptabilité anglo-saxonne, je suis choqué que l'une des trois administrations étatiques n'ait pas même provisionné les éventuels aléas inhérents, toujours, à la vie d'un grand établissement, pour seulement 200.000 euros, sur les centaines de millions qu'il coûte annuellement !

2 et 3) Comme père de trois enfants et chrétien, je suis choqué que des salauds aient osé briser les vitres, pourtant anti-agressions, et doublement vitrées, de blocs opératoires aseptisés au maximum, ouvrant ainsi la voie à toutes les pollutions et bactéries du boulevard parisien sur les blessés, ou malades !

4) Qu'une "manifestation" véhicule, ou entraîne, ou permette, même par défaut d'organisation, à de tels salauds de violer ainsi les principes de LIBERTE et de PROPRIETE, est inconcevable dans une société civilisée. Le Gouvernement, tenu d'appliquer le DROIT FONDAMENTAL, doit exiger de tous qu'une manifestation, toujours de DROIT *A PRIORI*, respecte la liberté des autres de circuler, de soigner, et de jouir de sa propriété sans atteinte d'aucune sorte, dans le respect absolu du Code Civil. En plus, il s'agit d'une propriété collective ! Je suis choqué qu'il ne l'exige toujours pas ! Il est en-dessous de tout...

5) Comme Français, indépendamment du régime politique imposé ou consenti, je suis choqué qu'une telle invasion de VANDALES ne soit pas contrée immédiatement par la FORCE PUBLIQUE, y compris par les armes ! En 450, les Chefs gallo-romains s'y sont opposés en Gascogne et ailleurs, depuis la Champagne, alors qu'ils fuyaient devant les HUNS d'ATTILA. " *Une contribution est instaurée depuis 1789 destinée à l'entretien de ladite Force Publique* ", selon la DUDHC 1789, socle et ossature de la Constitution en vigueur officiellement. Dès lors, se pose la question de la contribution qui n'est plus du tout due... puisque cette supposée "force publique" ne sert à rien de ce pour quoi elle fut et est encore constituée !

6) Le "PONPON" : je suis choqué que des particuliers se sentent obligés de proposer à l'Administration Publique des Hôpitaux de Paris, un don pour aider à financer des dégâts causés par des VANDALES. Cette demande manifeste d'évidence, selon moi, leur désespérance en toute JUSTICE VRAIE dans ce pays. Que l'administration en profite ensuite pour généraliser l'appel aux dons privés, sous sa responsabilité officielle, relève du mépris des lois, et pire, du mépris du DROIT FONDAMENTAL, comme du mépris des particuliers privés eux-mêmes. Si l'Etat, au lieu de faire face à ses responsabilités, déjà provisionnées par les impôts, ose ainsi faire appel à des dons supplémentaires, c'est soit de l'irresponsabilité, soit carrément du "racket" ! L'Etat doit tirer sur ses provisions d'abord. S'il ne les a pas constituées, c'est un délit grave ! Ensuite, il doit faire travailler de force, s'ils ne peuvent payer immédiatement, sous la menace des armes et en tenues de bagnards, les VANDALES identifiés, jugés et condamnés, qu'il n'aura pas préalablement flingué en flagrant délit, jusqu'à paiement intégral (c'est mieux comme ça) des sommes dues au titre du Code Civil : principal, dommages et intérêts, plus *Pretium Doloris* sur les personnels et les patients ! Desquels patients, il est mal venu d'oser accepter leur proposition, certes charitable mais... si désespérée ! L'Etat est chargé de veiller à la JUSTICE VRAIE. Avec tous ses immeubles baptisés "Palais", peuplés de leurs fonctionnaires, de cette autre administration dite judiciaire, il en est totalement incapable. J'y reviendrai dans une autre chronique, pour ne pas rallonger trop celle-ci...

A titre particulier, mais aussi quasi général :

Nous avons tous appris cette "décision" de Ministre, signée Ségolène ROYAL, faussement dénommée, de réclamer via EDF des sommes rétroactives à ses "clients" sur des factures anciennes déjà payées depuis longtemps ! C'est tellement insensé, tellement contraire au DROIT, au CODE CIVIL, tellement extorquant, que j'ai du mal à prendre le problème par un bout de cette pelote débile. J'ai déjà indiqué lors de la précédente réclamation rétroactive fractionnée en trois fois, avec frais et taxes supplémentaires, que cette réclamation était illégale, et pourquoi. Le Gouvernement de ce régime honni récidive ! Cette fois, il essaye de faire passer la pilule en fractionnant l'extorsion en 18 fois 1,50 €. **Le mépris des gens et du Code Civil, atteint ici des sommets himalayens.**

Je rappelle que tout contrat passé par un organisme quelconque de droit public avec une personne privée morale ou physique devient IPSO FACTO un contrat de droit Privé ! De plus, EDF est devenue une entreprise semi-publique, semi-privée... Tout contrat est, de toutes façons régi par le CODE CIVIL, sauf s'il est entre administrations et collectivités où le pseudo-droit "administratif" s'appliquerait. Pas ici !...

Également, dans cette affaire, le prix a été fixé par EDF à ses clients qui n'ont jamais eu le droit de le contester, donc il fut imposé. A raison de ce prix, des factures furent émises par EDF en tant que fournisseur à ses clients. Ces factures ont été payées dans le cadre du délai imposé par EDF et qui est, selon le Code Civil, de 8 jours. Sans jugement, des frais ont été imposés aux retardataires... Lesquels sont illégaux de ce fait. Bref, les factures sont désormais acquittées ! Souvent depuis des années. Nous sommes dans un pays où la rétroactivité est interdite pour les lois et donc leur application. Une facture acquittée au prix affiché par le fournisseur ne peut pas être remise en question. Sinon, ai-je dit, et mon image est reprise dans la presse ces temps-ci, n'importe quel commerçant, artisan ou entrepreneur quelconque va s'estimer en droit de revoir son prix et de vous réclamer un supplément rétroactif sur sa fourniture d'un frigo, d'un kilo de tomates etc... d'il y a 3 minutes, trois semaines ou trois ans. Pourquoi pas aussi celles d'il y a 350 ou 2.400 ans ?

En effet, EDF fixe son prix selon des critères qui lui sont propres ou qui lui sont imposés à elle seule. C'est son problème, pas celle de ses clients. Si elle s'est "gourrée", ou si ceux qui lui donnent des ordres se sont "gourrés", c'est l'affaire d'EDF et elle n'a qu'à s'en *démerder* ! Voilà ! POINT FINAL.

Les 28 millions de ménages touchés doivent refuser cette nouvelle rétroactivité parce qu'illégitime et illégale, comme la précédente ! La "ROYAL" se dit que personne n'osera se battre pour 1,50 euro par mois ?... Son mépris, comme celui de ses collègues, de son président, de leurs fonctionnaires, est à proprement parler inadmissible, insoutenable de prétention ! En plus, l'État se sert au passage de taxes afférentes à cette augmentation. Bah ! Voyons !...

En plus encore, EDF nous "vend" comme un service depuis hier, le fait de **pouvoir ne payer que ce que nous lui devons en termes de consommation de Kw/h**, via le relevé-confiance (2). Sinon, sous-entendu, EDF "estimerait" votre consommation, et elle vous pondra une facture de son crû... surestimée bien sûr ! Or, **je rappelle qu'une facturation estimée est illégale !** C'est pourtant une vieille pratique d'EDF. BAH ! VOYONS !...

Ma conclusion générale du jour :

Je constate et j'atteste que la VERITE quête... ce que le MENSONGE "rackette" !

Comment faire confiance à un État qui dépense des Milliards à construire, entretenir, agencer, chauffer, climatiser, équiper, meubler, des immeubles où des millions de fonctionnaires s'ébattent, en bâclant leur travail, sous le prétexte de rendre la justice, alors que cette JUSTICE est ouvertement violée par lui tous les jours que Dieu fait ?

Comment faire confiance à un État qui gère les fonds extorqués aux gens avec une prodigalité illégitime, illégale et choquante ?

Comment faire confiance à un État qui entretient à grand frais des centaines de milliers de policiers de tout pelage composant la fameuse "Force Publique", mais qui l'empêche de faire son travail de flinguer, ou mieux d'arrêter, les néo-Vandales pour les faire déférer, juger, condamner si coupables réellement, à réparer intégralement les dommages causés ?

Comment cet État lui-même peut-il oser réclamer des dons pour payer les dommages qu'il se refuse à faire payer par leurs auteurs ?? Là, la pilule ne passe pas !

Comment faire confiance à cet État qui autorise les violations de son propre CODE CIVIL et de sa propre Constitution pour excuser, c'est le comble, l'extorsion de fonds sur faux et usage de faux en général et de fausses factures en plus de la part d'EDF, incluant des rétroactivités de prix acquittés depuis des lustres ?

C'est impossible.

Et je veux la mort de cet État-là, de ce régime politique-là, l'éviction immédiate de tous ces Franc-Maçons de tout poste de responsabilité, même très subalterne, de simple caporal, ou de contremaître, A FORTIORI ! Et je sais que je ne suis pas le seul... ON EN A TOUS MARRE ! ET PLUS QUE MARRE !

POUR LA JUSTICE VRAIE, et la mort de la pseudo justice maçonnique, pour DIEU et pour le ROI, LEVONS-NOUS TOUS, IMMEDIATEMENT ! Demain, il sera trop tard ! Le poison satanique s'est répandu dans tout le Corps Social qui agonise...

LMDM

PS : Humour x 2 en (3)...

Annexes :

1) Je n'ai rien reçu de GOOGLE ADDSENSE pour leurs pubs sur mon blog depuis des années malgré, selon des pointeurs indépendants, plus de 28.000 pages vues par mois !!! Je les tiens pour des escrocs... Ils font les règles à leur seul gré ! Ils retiennent même jusqu'à un montant, déterminé par eux seuls, les sommes qu'ils reconnaissent devoir mais... A MINIMA !

En ce qui concerne mes chroniques sur radio-silence depuis 2009 mais reportées depuis moins longtemps sur mon blog, voici la situation :

- **COMPTEURS DES DEPENSES** = 143 CPI + 168 FV = 311 Chroniques => 150 € de coût moyen mensuel x 12 x 7 + (3 x 150) (depuis le 10 Avril 2009) = -13.050 € ! Soit 42,23 € par chronique ce qui n'est vraiment pas cher et sans payer le travail ! Environ mon découvert général actuel... financé de 20,71 % à 18,45 % l'an d'agios chez les banques !!!

- **COMPTEURS DES RECETTES** : RETRAITES AGIRC+ARRCO+CARSAT = 730 € mensuels x 12 x 7 ans = + 61.320 € + (3x730) = + 63.510 ...

Comme vous le voyez, ces chroniques qui ne sont que l'expression de mon devoir moral de transmettre ce que je sais, et comprends, à tous, me coûte : 20,55 % de mes retraites ! Lesquelles sont réduites des 4/5 par les actes des RAFFARIN, DE VILLEPIN, JUPPE, CHIRAC, MITTERRAND, DELORS, MAUROY, FABIUS, SAPIN et consorts...

Vous comprenez mieux maintenant pourquoi j'appelle à l'aide ! Si je n'étais marié, je serais SDF, alors que j'ai payé plus que mon épouse, et vous n'auriez aucune de mes chroniques ! Revenus du ménage environ 2.300 euros mensuels dont 1.410 de mon épouse ! Alors que j'ai payé pour avoir à moi seul : 25.000 Francs français / mois, soit environ 3.811 €...

Voilà la situation. Sans rentrées financières, je vais devoir arrêter un jour prochain faute de crédit bancaire. Je suis, comme tout le monde, de nos jours, drogué, contraint et forcé, à la monnaie-crédit !

Maintenant, à vous de voir où est votre devoir à vous ?

GRAND MERCI à ceux qui m'ont, encore trop exceptionnels, envoyé un peu d'oxygène...

2)



Bonjour,

Le Service Relevé Confiance vous permet de payer exactement ce que vous consommez.

Pour établir votre prochaine facture, il vous suffit de renseigner le relevé de votre compteur dans votre [espace client](#) ou sur votre [mobile](#) avant le **07/07/2016**.

[Comment relever votre compteur ?](#)

A bientôt !

Votre conseiller EDF

3) HUMOUR :

<http://news.lexpress.fr/manuel-valls-veut-prolonger-l-etat-d-urgence-jusqu-a-la-fin-de-l-euro-22564>

VALLS voulait prolonger l'État d'Urgence jusqu'au 26 Juillet, à la fin de l'Euro, je suppose qu'il s'agit de la Coupe de "football" ?

Il vient de l'obtenir jusqu'à la fin de l'Euro-monnaie unique qui donc disparaîtrait ce même 26 Juillet !?

Dire que les USA furent critiqués durant des décennies pour avoir sans arrêt le mot Dollar à la bouche. Voilà qu'avec l'EURO on ne sait même plus de quoi on parle depuis 1996, depuis 20 ans déjà !

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-nI-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle le HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

4) xxx

Chronique rédigée sur 1,5 Pages, plus les annexes.

par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Director de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

